

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 26 février 2026

Date de convocation : 19 février 2026 Nombre de membres : En exercice : 72 Présents : 48 Pouvoirs : 2 Votants : 50	L'an deux mil vingt-six, le 26 février à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (ANGE COURT) M. Frank SARTELET ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M. Serge DEMEUSY, M. Gilbert LORDIER, M. Michel DOPPLER, Mme. Bernadette GATINE, M. Michel ROBIN, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Françoise MAIGRET; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUI ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MATTON CLEMENCY) Mme. Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOU DI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Alexandre MIKULA. <u>POUVOIRS :</u> (MOUZON) Mme Michelle FORTIER donne pouvoir à (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à (MARGNY) M. Michel PROTIN. <u>Absents excusés :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (LA BESACE) M. Jean-Hugues LOUIS ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme. Monique HELSEN ; (CARIGNAN) Mme Corinne REZETTE, Mme. Louisa FRENOIS ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme. Catherine DOUBLET, M. Lucien EVRARD, M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER ; (PURE) M. Yves MOZET (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN; (WILLIERS) M. Julien LALLEMANT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Véronique DURU a été désignée secrétaire de séance.
--	--

Délibération n°2026/01 portant approbation de l'ordre du jour de la séance, approbation du compte-rendu du conseil du 04 décembre 2025, des décisions du Président et du Bureau communautaire et désignation d'un secrétaire de séance. Le conseil approuve à l'unanimité la désignation de Mme Véronique DURU pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des Collectivités territoriales.

Le conseil approuve à la majorité avec une voix contre et une abstention le compte-rendu de la séance du 04 décembre 2025, document qui a été adressé aux délégués avec la convocation au présent Conseil Communautaire en date du 19 février 2026.

Le conseil a pris connaissance des décisions du président et des bureaux communautaires. **Le conseil a pris acte** de l'ordre du jour de la séance du 26 février 2026, document qui a été adressé aux délégués avec la convocation au présent conseil communautaire en date du 19 février 2026.

Délibération n°2026/02 modification des modalités de versement du Fonds de solidarité Intercommunale (FSI). Le conseil a approuvé à l'unanimité la modification de l'article n°7 du règlement d'attribution des fonds de concours (FSI) de la collectivité qui prévoit le versement total de la subvention au vu des travaux réalisés.

Délibération n°2026/03 approbation du fonds de concours en faveur de la commune de FROMY dans le cadre du fonds solidaire intercommunal Le conseil a décidé à l'unanimité l'attribution à la commune de FROMY d'une subvention d'un montant 2 220,00 € dans le cadre du fonds de concours « équipement fonctionnement ».

Délibération n°2026/04 approbation du fonds de concours en faveur de la commune de LES DEUX VILLES dans le cadre du fonds solidaire intercommunal Le conseil a décidé à l'unanimité l'attribution à la commune de LES DEUX VILLES d'une subvention d'un montant 5 000,00€ € dans le cadre du fonds de concours « équipement investissement».

Délibération n°2026/05 approbation du fonds de concours en faveur de la commune de LINAY dans le cadre du fonds solidaire intercommunal. Le conseil a décidé à l'unanimité l'attribution à la commune de LINAY d'une subvention d'un montant 1 122.30 € dans le cadre du fonds de concours « équipement investissement ».

Délibération n°2026/06 approbation du fonds de concours en faveur de la commune de REMILLY AILLICOURT dans le cadre du fonds solidaire intercommunal). Le conseil a décidé à l'unanimité l'attribution à la commune de REMILLY AILLICOURT d'une subvention d'un montant 2 500,00€ € dans le cadre du fonds de concours « équipement investissement».

Délibération n°2026/07 approbation du fonds de concours en faveur de la commune de MATTON CLEMENCY dans le cadre du fonds solidaire intercommunal). Le conseil a décidé à l'unanimité l'attribution à la commune de MATTON CLEMENCY d'une subvention d'un montant 2 964,00 € dans le cadre du fonds de concours « équipement fonctionnement ».

Délibération n°2026/08 versement des cotisations 2026 aux structures extérieures. Le conseil a pris acte des montants prévisionnels de cotisations / contributions obligatoires à devoir au titre de l'année 2026 tels que présentés en annexe n°1.

Délibération n°2026/09 sur la contestation de la cotisation 2026 de l'EPAMA (Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents). Durant les débats : le président fait part à l'assemblée des difficultés rencontrées avec l'EPAMA tout au long de 2025, en lien avec les travaux d'études lancés pour une zone de ralentissement dynamique des crues (ZRDC) sur la Chiers et la non prise en compte des problématiques locales de crues, notamment à la Ferté sur Chiers. S'estimant que les collectivités est mal servie par l'EPAMA sur le territoire, le président propose de suspendre la cotisation 2026 à l'EPAMA, qui de plus augmente sans fondement.

Le conseil a décidé à l'unanimité de suspendre la cotisation 2026 à l'EPAMA (Etablissement Public de l'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents), dans l'attente qu'une collaboration plus adaptée aux problématiques du territoire de la CCPL soit apportée par l'EPAMA.

Délibération n°2026/10 Convention avec les communes concernées pour cofinancer les procédures judiciaires pour porter plainte au sujet des PFAS et mandat à porter en justice. Durant les débats : Plusieurs élus font remarquer que la commune de Haraucourt a pu bénéficier d'appui importants de l'Etat et de la Région alors que pour les communes du côté de la vallée de la Chiers, les solutions sont longues à se dessiner. Le Président répond que pour Haraucourt la situation est différente : la solution était simple puisqu'il s'agit d'un traitement et qu'il est économiquement viable puisque la commune comporte 700 habitants. Il précise que cette avancée a été indiquée lors de ses vœux le 16 janvier et que le travail collectif est mené en toute transparence lors des réunions avec la sous-préfecture.

Il précise aussi que si la communauté de communes pilote les études ce n'est pas elle qui mettra en place les solutions mais chacune des communes compétentes en eau potable et donc que ces dernières devront faire connaître leur souhait (traitement ou interconnexion) à l'issue des études et financer les travaux ou installations, avec le concours de l'Etat, de la Région voire même de l'agence de bassin, comme pour Haraucourt.

Mais il faut, pour que ce soit productif, que chacune des communes concernées se positionnent sur une ou l'autre des solutions proposées et mène alors les démarches idoines.

Le conseil a autorisé à l'unanimité le Président à entreprendre, par voie d'action ou d'intervention, toute action en justice dans le cadre de la problématique des PFAS qui touche certaines communes du territoire et à engager la somme d'un montant de 55 000€ des coûts des procédures, qui sera répartie entre les communes/syndicat concernés (Malandry, Villy, La Ferté-sur-Chiers, Blagny, Linay, Haraucourt ainsi que le SIAEP de la Vallée de la Chiers) et la CCPL.

Délibération n°2026/11 Prolongation d'un an de la convention avec la Mission Locale. Le conseil a décidé à l'unanimité la signature d'un avenant de prolongation à la convention avec la mission locale de l'arrondissement de Sedan pour l'année 2026.

Délibération n°2026/12 bilan 2025 de l'ADECMR et octroi de la subvention annuelle 2026. Le conseil a décidé à l'unanimité l'octroi d'une subvention à l'Association pour le Développement de l'Emploi du secteur de Carignan Mouzon et Raucourt (ADECMR), sis 37A, av. du Gal de Gaulle 08110 Carignan d'un montant de 41.000 € pour l'année 2026.

Délibération n°2026/13 Nouvelles conventions pour le Domaine du Lac à Douzy pour la saison 2026. Le conseil a approuvé à l'unanimité la signature d'une convention d'occupation précaire du domaine public pour la base de loisirs et le camping du lac de Douzy à l'association AB sports ainsi que le versement d'une participation financière annuelle maximale de 40 000€ à ladite association. Le loyer annuel est fixé à 5.000€

Délibération n°2026/14 Tableau des emplois 2026. Le conseil a pris acte à l'unanimité du tableau des emplois tel que présenté en annexe n°3.

Délibération n°2026/15 Amortissement des biens communautaires. Le conseil a décidé à l'unanimité de fixer les durées d'amortissements des immobilisations corporelles ou incorporelles.

Délibération n°2026/16 Lancement définitif du projet Interreg avec Florenville et choix du contrôleur de gestion. Le conseil a approuvé à l'unanimité l'engagement définitif de la collectivité dans le programme Interreg VI France Wallonie Vlanderen (FWVL) « *Post Frontière : en scène !* » avec Florenville et mandate le président à signer les conventions entre opérateurs et l'adhésion à la Centrale d'Achat du Conseil régional Hauts-de-France

Délibération n°2026/17 Mise en place du dispositif d'appui au cinéma en plein air. Le conseil a décidé à l'unanimité de la mise en place du dispositif d'appui au cinéma en plein air.

Délibération n°2026/18 Convention pluriannuelle (2026/2027) avec le conseil départemental des Ardennes pour les bibliothèques et la Bibliothèque Départementale des Ardennes (BDA). Le conseil a approuvé à l'unanimité le renouvellement de la convention pluriannuelle pour la période 2026/2028 avec le conseil départemental des Ardennes pour les bibliothèques et la Bibliothèque Départementale des Ardennes (BDA).

Délibération n°2026/19 prise en charge des restes à réaliser 2025 du Syndicat Synergie Ardenne Meuse, par la CCPL. Le conseil a approuvé à l'unanimité la prise en charge par la communauté de communes des Portes du Luxembourg, sur son budget principal n°56000, le paiement des mandats 2025 du Syndicat Synergie Ardenne Meuse, étant entendu que lors de la répartition de l'actif et du passif du syndicat, les sommes nécessaires seront reversées à la communauté de communes des Portes du Luxembourg.

Délibération n°2026/20 prise en charge des titres et mandats 2026 du Syndicat Synergie Ardenne Meuse, par la CCPL. Le conseil a approuvé à l'unanimité la prise en charge par la communauté de communes des Portes du Luxembourg, sur son budget annexe « Cellules Grandes Grèves » n°56036, des mandats et des titres 2026 du Syndicat Synergie Ardenne Meuse, étant entendu que lors de la répartition de l'actif et du passif du syndicat, les valeurs en cause seront transférées et à la charge de la CCPL. Cette prise en charge par la CCPL courra le temps que la répartition de l'actif et du passif du Syndicat Synergie soit effective, par arrêté préfectoral.

Délibération n°2026/21 répartition de l'actif et du passif du Syndicat Synergie Ardenne Meuse. Le conseil a décidé à l'unanimité de fixer, les conditions de répartition de l'actif et du passif du Syndicat Mixte Synergie Ardenne Meuse et **approuvé à l'unanimité** le partage des biens selon leur valeur nette comptable au 31 décembre 2025, des dettes, des subventions, des restes à recouvrer et des restes à payer et des résultats.

Délibération n°2026/22 Démarche avec la Région pour « l'animation » de Natura 2000. Le conseil a approuvé à la majorité moins une abstention le portage de l'animation du Site NATURA 2000 « Confluence de la Meuse et de la Chiers » par la Communauté de communes. **Et mandaté** le Président à solliciter les subventions les plus élevés possibles pour ces opérations, notamment auprès de la Région Grand Est et des fonds européens FEDER.

Délibération n°2026/23 Démarche avec la Région pour le suivi des zones humides et de « l'animation » des aires de captage (AAC). Le conseil a approuvé à la majorité moins une abstention la création d'un poste de chargé de projet (ingénieur) pour la réalisation de l'inventaire et de la cartographie des zones humides (Prospection de terrain, caractérisation des zones humides, cartographie SIG) et missions complémentaires. L'agent recruté pilotera, en parallèle de cette mission, un accompagnement des communes compétentes pour « l'animation » des aires de captage (AAC). **Le conseil a mandaté** le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles pour cette opération.

Délibération n°2026/24 Taxe de séjour 2027 et mise en place d'une régie de recettes. Le conseil a approuvé à l'unanimité les nouveaux montants et les modalités de collecte de la taxe de séjour communautaire, tels que décrits en annexe n°2, pour une application à compter du 1^{er} janvier 2027. **Et décidé de** la mise en place d'une régie de recette pour la collecte de la taxe de séjour.

Délibération n°2026/25 Voie Verte Mouzon Meuse mise à disposition de terrains par les communes dans le cadre des compensations environnementales. Le conseil a approuvé à la majorité moins une abstention la signature de conventions avec les communes de Mouzon et Létanne pour la mise à disposition des terrains ainsi que la prise en charge par la CCPL des frais de géomètre.

Délibération n°2026/26 Avenant pour les deux dernières années de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Le conseil a approuvé à l'unanimité la signature de l'avenant de la convention de l'OPAH afin de mettre la mission de suivi-animation pour les années 2026 et 2027 et d'augmenter les objectifs fixés initialement.

Délibération n°2026/27 Avenant pour les études de l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE) pour la friche Sommer Mouzon. Le conseil a décidé à l'unanimité la signature de l'avenant n°3 de la convention pré-opérationnelle du 16/03/2021 signée avec l'EPFGE et la commune de Mouzon, pour la réalisation d'une étude programmatique sur la friche SOMMER à Mouzon et d'ajuster la participation de la commune de Mouzon.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le président souhaite alerter les élus sur l'évolution rapide que va prendre le volet environnemental sur les prochaines années dans les politiques publiques des collectivités (PFAS, Inondations...), et conseille d'envisager la mise en place d'une nouvelle commission « environnement » pour le prochain mandat.

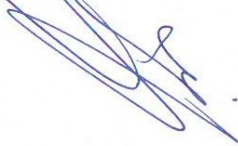
Le Président rappelle la tenue du dernier conseil communautaire le 12 mars prochain à la salle de Blagny qui se clôturera par un verre de l'amitié

Plus personne ne souhaitant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Fait le 04 mars 2026, pour affichage en vertu de l'article L. 2121-25 du CGCT

Certificat d'affichage : Le Président soussigné certifie que la publication des dispositifs de délibérations figurant au présent procès-verbal a été effectuée par affichage à la Porte de la Communauté de Communes le **04 mars 2026** et adressée pour affichage à chaque commune membre de la Communauté de Communes avec mention des voies et délais de recours, et de la possibilité de consulter le présent procès-verbal au siège de la Communauté de Communes ou auprès de chaque commune membre.

Le Président,
Frédéric LATOUR



Le Secrétaire de séance
Mme Véronique DURU



ANNEXE 1

Contributions obligatoires et cotisations diverses annuelles auprès des organismes extérieurs et partenaires

SECTEUR	ORGANISME	Montants 2025	Montants 2026
URBANISME – HABITAT	Syndicat du SCOT Nord Ardennes	36.030 €	36.030 €
	ADIL 08	1.333€	1.333€
	Agence de l'urbanisme de la région de Reims	10.000€	10.000€
Aménagement du territoire	ADCF	2 194.28€	2 194.28€
	Assoc. Maires Ardennes AMDA/AMF	3.448,86€	3.448,86€
ECONOMIE	Agence de développement économique des Ardennes	7.151,00€	7.151,00€
	Ardennes Initiatives	6.937,35€	6.870,50 €
	Synergie Ardenne Meuse / SPL	x	x
TOURISME	Agence Développement Touristique	30,00 €	30,00 €
	Bureau transfrontalier	1.000 €	1.000 €
SOCIAL-INSERTION	Mission Locale	34 222 €	33.143 €
	Territoires zéro chômeurs longue durée (TZCLD)	500 €	500 €
ENVIRONNEMENT	EPAMA (<i>suspendu</i>)	16 868 €	19.907 €
	VALODEA – BP Déchets	148.070,80 €	148.070.80 €
PERSONNEL	CNAS	Cotisation automatique sur les salaires (*)	
	Médecine du Travail du Sedanais	Cotisation automatique sur les salaires (*)	
COMMANDE PUBLIQUE	SPL-Démat	1.576,80€	1.576,80 €
	Le CEDRE	481,20€	481,20 €
LECTURE PUBLIQUE - CULTURE	Association Interbibly	100 €	100 €
	Côté Cour	500 €	500 €
	Cotisation BDA	2 100€	2 100€

ANNEXE 2

Tarifs de la taxe de séjour applicable au 1^{er} janvier 2027

Catégorie d'hébergement	Tarifs* 2027	Tarifs plancher	Tarifs plafond
Palaces	2,50 €	0,70 €	4,90 €
Hôtels, résidences, meublés 5 étoiles	1,43 €	0,70 €	3,60 €
Hôtels, résidences, meublés 4 étoiles	1,21 €	0,70 €	2,60 €
Hôtels, résidences, meublés 3 étoiles	0,99 €	0,50 €	1,70 €
Hôtels, résidences, meublés 2 étoiles Villages vacances 4 et 5 étoiles	0,88 €	0,30 €	1,00 €
Hôtels, résidences, meublés 1 étoile Villages vacances 1, 2 et 3 étoiles Chambre d'hôtes Auberges collectives	0,77 €	0,20 €	0,80 €
Hôtellerie de plein air 3, 4 et 5 étoiles	0,44 €	0,20 €	0,60 €
Hôtellerie de plein air 1 et 2 étoiles et non classés / Ports de plaisance	0,22 €	0,20 €	0,20 €
Aires camping-cars et parcs stationnement	0,55 €	0,20 €	0,80 €
Hébergement non classés (plafonné à 2€)	4%	1%	5%

* inclus taxe additionnelle départementale 10%

ANNEXE 3

Tableau des emplois pour 2026

FILIERE	CATEGORIE	GRADE	Durée Hebdo	Nombre Emplois précédent	Nombre Emplois	Postes pourvus		Postes Vacants	Secteur
						Nombre	Cadre légal		
		Attaché hors classe	35 h	0	1 ⁽¹⁾	0		1	Services Généraux
ADMINISTRATIVE	A	Attaché Principal	35 h	1	1	1	Titulaire ou CDD	0	Services Généraux
			35 h	1	1	1	Non titulaire - CDI - Article 3- alinéa 8	0	Pôles thématiques
		Attaché	35 h	2	0 ⁽²⁾	0	Titulaire ou CDD	0	Services Généraux
			35 h	8	9 ⁽³⁾	8	Titulaire ou CDD	1	Pôles thématiques
			35h	1	2 ⁽⁴⁾	2	Non titulaire - CDI - Article 3- alinéa 8	0	Pôles thématiques
			17.5 h	1	0 ⁽⁵⁾	0	Titulaire ou CDD	0	Office de tourisme
	B	Rédacteur	35 h	5	9 ⁽⁶⁾	8	Titulaire ou CDD	1	Services Généraux /Pôles thématiques
		Rédacteur PPAL 2 ^e classe	35 h	1	0 ⁽⁷⁾	0	Titulaire ou CDD	0	
		Rédacteur PPAL 1 ^{ère} classe	35 h	1	0 ⁽⁸⁾	0	Titulaire ou CDD	0	
	C	Adjoint Administratif PPAL 2e classe	35 h	4	4	2	Titulaire ou CDD	2	Services Généraux
		Adjoint administratif	35 h	9	9	9	Titulaire ou CDD	0	Services Généraux
			35 h	1	1	1	Titulaire ou CDD	0	Centre aquatique
	TOTAL			35	39	32		5	
TECHNIQUE	A	Ingénieur	35 h	1	1	0	Titulaire ou CDD	1	Services Généraux
	B	Technicien	35 h	2	2	1	Titulaire ou CDD	1	
	C	Adjoint Technique	35 h	2	2	1	Titulaire ou CDD	1	
			25 h	1	0 ⁽⁹⁾	0	Titulaire ou CDD	0	
			20 h	1	2 ⁽¹⁰⁾	2	Titulaire ou CDD	0	SICOM
			35 h	5	5	4	Titulaire ou CDD	1	
			25 h	1	0 ⁽¹¹⁾	0	Titulaire ou CDD	0	Centre aquatique
			35 h	4	4	4	Titulaire ou CDD	0	
		Agent de maîtrise	35h	1	1	1	Titulaire ou CDD	0	SICOM
		Adjoint Technique PPAL 1ère classe	35 h	2	4 ⁽¹²⁾	0	Titulaire ou CDD	4	
		Adjoint Technique PPAL 2ème classe	35 h	5	5	4	Titulaire ou CDD	1	
			35 h	1	1	0	Titulaire ou CDD	1	Services Généraux
			35 h	1	1	1	Titulaire ou CDD	0	Centre aquatique
	TOTAL			27	28	18		10	
SPORTIVE	A	Conseiller des APS	35 h	2	2	2	Non titulaire - CDI - Article 3- alinéa 8	0	Centre aquatique
	B	Educateur des APS	35h	1	2	2	Non titulaire - CDI - Article 3- alinéa 8	0	
	B	Educateur des APS	35 h	1	1	0	Non titulaire - CDD	1	
	TOTAL			4	5	4		1	
ANIMATION	B	Animateur	35 h	2	2	1	Titulaire ou CDD	1	Service généraux
	C	Adjoint d'animation	35 h	1	1	0	Titulaire ou CDD	1	
	TOTAL			3	3	1		2	
	A	Bibliothécaire	35 h		1	1	Non titulaire - CDI - Article 3- alinéa 8	0	Service généraux
	TOTAL				1	1		0	
Nombre d'emplois Permanents				69	76	56		18	